



Règlement particulier de l'épreuve

Le règlement général des épreuves fédérales s'appliquent. Il est complété par le présent règlement particulier. Les règles locales permanentes de la FFG s'appliquent. Elles sont complétées par les règles locales spécifiques de l'épreuve.

Calendrier Trophée Ain Kids 2025

① samedi 12 avril	Golf de La Commanderie	Clôture des inscriptions : samedi 5 avril
② dimanche 13 avril	Golf de La Commanderie	Clôture des inscriptions : samedi 5 avril
③ samedi 24 mai	Golf du Haut-Bugey	Clôture des inscriptions : samedi 17 mai
④ dimanche 6 juillet	Ugolf de Mionnay	Clôture des inscriptions : dimanche 29 juin
⑤ sam-dim. 27-28 septembre	Ugolf de Mionnay	Clôture des inscriptions : samedi 20 sept.
⑤ ou dimanche 28 septembre	Golflower de Mionnay	Clôture des inscriptions : samedi 20 sept.

Les participations à ces épreuves sont indépendantes les unes des autres et le nombre de participations est libre. ex. le joueur peut participer à la compétition du 12/04 ou à celle du 13/04 ou jouer le 12 et le 13 avril ce qui lui comptera 2 participations. Pour la date ⑤ qui est celle des Championnats individuels de l'Ain « Jeunes » ou « Espoirs », le joueur participera au Championnat correspondant à son index donc sur une ou deux journées.

Important : en participant à au moins 3 de ces 5 dates le joueur obtient le droit de participer au Championnat individuel de Ligue U8-Poucets 2025 qui aura lieu au golf de Chassieu, samedi 18 octobre 2025.

Rappel : (Cf. vade-mecum Aura 2025 p. 42) Le Championnat individuel de Ligue U8-Poucets est réservé (...) « aux enfants U10 : (...) • Ayant réalisé un minimum de 3 tours sur le circuit départemental en relation avec son lieu de licence (circuit fédéral, sans cadets, ni instrument de mesure) ou faisant partie des places qualificatives du classement du circuit U8/poucets de l'année en cours » (= circuit « Race to Aura » organisé par la Ligue).

Conditions de participation

Les joueurs et joueuses doivent, à la date limite d'inscription :

- appartenir aux catégories suivantes :
 - U8 (nés en 2017 et après)
 - ou Poucets (nés en 2015 et 2016)
- être titulaire d'une licence 2025 dans un club de l'Ain
- être à jour du questionnaire santé ou d'un certificat médical
- être classé (index 53,4 ou moins)
- avoir réglé leur droit de jeu (voir « inscription »)

NB : Les joueurs n'étant pas en conformité avec les conditions de participation à la date limite d'inscription seront retirés de la liste des inscrits et remboursés.

Surclassement possible : possibilité pour un joueur U8 de s'inscrire dans la catégorie Poucets. Dans ce cas, il/elle jouera, sur 18 trous, des repères Poucets filles ou garçons et entrera dans le classement de la catégorie Poucets.

Formule de jeu – Repères de départ (cf. préconisations FFG)

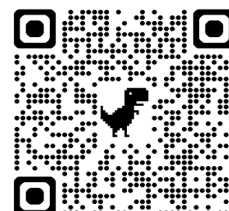
U8 : individuel, 9 trous. Strokeplay avec score maximum Par +4. Repères U8 : repères 7 (oranges)

Poucets : 18 trous en individuel. Strokeplay avec score maximum Par +4

- Repères de départ Poucets Filles : repère U10 filles

- Repères de départ Poucets Garçons : repère U10 garçons

QRcode AURA parcours Jeunes →



Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'adapter les distances de jeu selon les conditions de jeu.
Les départs se feront par catégories et par ordre d'index.

Conditions particulières

- Les cadets ne sont pas autorisés.
- Chariot obligatoire pour tous.
- Les instruments de mesure ne sont pas autorisés
- Accompagnants : pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs (parents, entraîneurs, dirigeants, etc.) devront se tenir à une distance raisonnable des joueurs, c'est à dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.
- Épreuve non-fumeur y compris pour les accompagnants.
- Pas de voitures sur le parcours de l'épreuve, sauf pour le Comité d'épreuve.

Tout manquement au règlement sera sanctionné. La sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification du joueur.

Classement

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

En cas d'égalité, le départage se fait par le logiciel RMSg

Rankids : tous les joueurs ayant rendu une carte marquent des points.

Inscription (Date de clôture des inscriptions voir tableau supra)

Droits d'engagement

QRcode HelloAsso →

- **U8** : 10€/épreuve **Poucets** : 20€/épreuve
- A régler uniquement sur Hello Asso -Comité départemental de golf de l'Ain



Les inscriptions se font uniquement sur HelloAsso.

Le paiement sur HelloAsso valide la demande d'inscription. Les joueurs non retenus seront remboursés.

Par contre, un désistement du joueur après la date limite d'inscription ne donne pas droit à remboursement.

Nombre de joueurs max : 42 pour les 2 catégories avec un minimum de 12 places réservées dans chaque catégorie puis en répartissant les inscriptions suivantes par catégorie proportionnellement aux nombre de demandes U8 et Poucets. Exception : pour les 12 et 13 avril, le nombre total maximum pour les 2 catégories est 30 par jour.

Les joueurs sont retenus dans l'ordre des index puis par ordre de date d'arrivée des inscriptions.

Le Comité départemental de golf de l'Ain dispose de 2 wildcards par catégorie (filles et garçons confondus).

Entraînement : le club d'accueil est libre de fixer les conditions de reconnaissance de l'épreuve qu'il reçoit. Il convient de s'informer auprès du club hôte.

La participation a chaque épreuve du circuit Ain Kids Tour vaut acceptation du présent règlement et vaut consentement au droit à l'image par le Comité départemental de golf de l'Ain.

Les conditions du droit à l'image sont précisées dans le document « CD01 Jeunes-Autorisation droit à l'image » consultable sur le site du Comité départemental de golf de l'Ain.

QRcode CD01 -index « Jeunes » puis « documents Jeunes » →



Comité d'épreuve

Le Comité d'épreuve est constitué d'un membre du Comité de l'Ain, d'un membre de l'Association sportive du club hôte et de l'arbitre en charge de la compétition (ou de leur représentant).